Compte rendu du conseil d'école de Cléré les Pins

19 octobre 2018

Les présents :

Equipe enseignante : Mme PITARD, Mme LORIDAN, Mme JEHANNO, Mme HERILLARD, Mme DA SILVA MAIA, Mme CHARRIER, Mme AUBERT, Mme AUGE, Mme CORBIN, M. ROLAND

DDEN : M. GAUTIER

La mairie : Monsieur le maire M. BAROT, Mme RALLIER, Mme BOURGOIN

Les représentants des parents d'élèves : Mme DUTHILLEUL, Mme GUILLON, Mme FAIVRE-PIERRET, Mme LANGONNE, M. BREBION, M. PINARD, M. SIMON, M. NOYON, M. NILES secrétaire de séance.

1- Effectifs et répartitions

M. ROLAND présente les effectifs de l'école pour 2018/2019 (tableau ci-après)

Classes	Effectifs / Niveaux	Effectif global	Enseignants	ATSEM et AESH
PS-MS(1)	11 PS 13 MS	24	Mme Sophie PITARD M. Thierry ROLAND	Mme Bruna CHESNEAU
PS-MS(2)	9 PS 15 MS	24	Mme Carole LORIDAN Mme Edwige DOUBLET	Mme Julie NILES
GS	25 GS	25	Mme Sylvie JEHANNO	Mmes Amélie CHIRON et Léa DELTINGER
CP-CE1	17 CP 10 CE1	27	Mme Vanessa HERILLARD	
CE1-CE2	13 CE1 12 CE2	25	Mme Magali DA SILVA MAIA	
CE2-CM1	17 CE2 9 CM1	26	Mme Nadia CHARRIER	
ULIS école	(12)	(12)	Mme Cécile AUBERT	Mme Cindy BRAGUIER
CM2	12 CM1 12 CM2	24	Mme Sophie AUGÉ	Mme Laurence GUILLOT
Total		175	Les élèves de l'ULIS étant répartis dans les différentes classes.	

Depuis la rentrée, un enfant a été déscolarisé sur demande de ses parents afin de suivre les cours à la maison. Ce départ porte le total à 174 enfants, ce qui constitue une légère baisse par rapport à l'année dernière. M. ROLAND indique que 12 CM2 doivent quitter l'école en fin d'année. Ces départs seront vraisemblablement compensés par les inscriptions 2019/2020 ce qui ne devrait pas engendrer de fermeture de classe pour la rentrée prochaine.

M. ROLAND précise qu'à compter de la rentrée 2019/2020, l'école sera obligatoire à partir de 3 ans.

2- Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur doit être revoté chaque année. Pour 2018/2019, il n'y a aucun changement. Ce dernier est donc revoté à l'unanimité.

En 2019, une modification sera apportée par rapport à l'âge de scolarité obligatoire.

M. PINARD demande s'il existe dans le règlement un article relatif à ce que peuvent apporter les enfants à l'école. M. ROLAND indique que l'article 8-3 fait mention d'une tolérance sur l'apport de jouets tant qu'il n'y a pas de conflits. Mme HERILLARD précise que les instituteurs ont demandé à ce qu'un seul jouet par enfant soit apporté à l'école.

3- Exercice d'évacuation en cas d'incendie et exercice PPMS

M. ROLAND rappelle que deux exercices incendie et deux exercices PPMS par an sont obligatoires.

Le 1er exercice incendie s'est déroulé le 19 septembre à 09h05. L'exercice s'est parfaitement déroulé. Les temps d'atteinte du point de rassemblement sont compris entre 35 secondes et 3 minutes 30 en fonction des classes.

Le 1er exercice « Alerte intrusion » s'est déroulé le vendredi 12 octobre à 10h00. Il a duré environ 15 minutes. M. ROLAND présente la fiche de synthèse de l'exercice. Cette dernière mentionne un problème de talkie-walkie. Selon M. ROLAND, les SMS semblent être le meilleur moyen de communication lors de ces exercices. La fiche fait également mention d'un problème de clé pour la classe 8. Globalement les enseignants trouvent que l'exercice s'est bien passé.

M. ROLAND insiste sur le fait que les enseignants doivent penser à remplir la fiche PPMS. Il fait également le constat que les plans d'évacuation ne sont plus à jour et demande à la mairie de faire le nécessaire. Les représentants de la mairie prennent note de la modification à apporter.

4- Bilan financier de la Coopérative Scolaire (exercice 2017-2018)

M. ROLAND indique que le marché d'automne a rapporté 255,20 euros et remercie les parents pour leur participation.

M. ROLAND rappelle que les comptes de la coopérative sont publics et accessibles à tous. Cette année, les bénéfices sont un peu supérieurs aux années précédentes avec 746,51 euros.

M. ROLAND en profite pour rappeler le montant de la subvention versée par la mairie qui s'élève à 3770 euros et remercie les élus par la même occasion. Celle-ci couvre les sorties, les cadeaux de Noël, ...

5- Projets pédagogiques pour l'année scolaire

M. ROLAND présente les principaux projets pédagogiques prévus pour 2018/2019 :

Les classes de CM1 et CM2 ont un projet de classe transplantée. Cette dernière, à dominante sportive, se déroulerait du 20 au 23 mai 2019 en Loire Atlantique. La participation demandée aux familles est de l'ordre de 150 euros. Le financement du projet complet s'élèverait à 6500 euros. Au jour de la réunion, toutes les familles semblent adhérer au projet.

Les trois classes de maternelle sont allées visiter la bergerie de M. GUIET à Cléré-les-pins le 01 octobre. Les enfants ont été très captivés par cette sortie.

Les classes PS-MS (1) et de GS iront à la ferme expo le 16 novembre.

Deux spectacles sont prévus au foyer rural : le 29 janvier, les deux classes de PS-MS assisteront au spectacle « La ballade de Manolo ». Le 26 février, toutes les classes assisteront au spectacle « Note muette ».

Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 participeront au projet Téléthon les 07 et 08 décembre.- A l'occasion du marché de Noël qui se tiendra le 07 décembre, un stand Téléthon regroupera des

fabrications réalisées par les enfants avec le concours du SMIPE. Le lendemain, les enfants participeront à la course du muscle au stade de Cléré à partir de 11h00 (pour ceux qui le souhaitent).

Les classes de CE1 et CE2 ont un projet de travail avec l'atelier du patrimoine de Tours.

Les CM1 et CM2 ont travaillé avec la SNCF sur la citoyenneté dans les transports en commun.

Un projet « cirque » est également à l'étude pour les enfants des classes PS-MS.

Le thème de l'année étant le jeu, l'école va solliciter l'association PEEP 37 notamment pour la venue du Ludobus ou l'emprunt de mallettes de jeux. Deux soirées parents/enfants en rapport avec le thème devraient être organisées au foyer rural au cours de l'année.

D'autres activités sont prévues tout au long de l'année : journées sportives, usépiades, carnaval, projet jardin.

Pour les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1, une sortie au musée de la préhistoire est envisagée.

Un spectacle sur le thème de la sécurité routière « Coquin de Marvin » est prévu le 18 décembre prochain au foyer rural.

M. ROLAND souhaite aborder le sujet des évaluations nationales qui ont eu lieu pour les élèves de CP et CE1. Il apparait que ces évaluations très denses pour les enfants semblent être des outils intéressants. Mieux adaptées que celles de l'an passé, elles permettent de mettre en exergue les difficultés de certains enfants ayant été pré-détectés par les enseignants. Il convient cependant de pondérer les résultats individuels car les épreuves étaient chronométrées, et certains enfants peuvent perdre leurs moyens.

Une seconde évaluation est programmée en janvier, mais uniquement pour les CP.

6- Achats et travaux dans l'école pour la rentrée 2018

M. ROLAND aborde la peinture du couloir des maternelles qui a été commencée mais pas terminée par les employés municipaux. La mairie évoque un manque de temps et propose de terminer les travaux pendant les vacances de février. M. ROLAND pense que la période des grandes vacances serait plus favorable. Il évoque également le choix de la couleur et regrette le fait de ne pas avoir été consulté. Une couleur vive, plus gaie aurait été préférable. La mairie prend note et va voir ce qu'elle peut faire.

Le mobilier de la classe du dispositif ULIS a été remplacé l'année dernière et convient parfaitement aux élèves. Mme AUBERT insiste cependant sur le fait que quelques réglages sont néanmoins nécessaires.

M. ROLAND remercie la mairie pour les efforts faits dans la classe du dispositif ULIS et indique que les tables de la classe de Mme HERILLARD seront renouvelées cette année.

M. ROLAND aborde le problème de l'aménagement d'une salle des maîtres dans l'enceinte de l'école. La mairie qui a étudié tous les scénarios, propose la réhabilitation de l'ancienne « salle CLIS ». Il apparait selon les enseignants que cette pièce est beaucoup trop petite pour accueillir l'ensemble du personnel de l'école et permettre l'aménagement d'une salle des maîtres. M. ROLAND ajoute qu'il connait bien cette pièce qui est un ancien logement et qu'elle ne conviendra pas compte tenu de sa taille. Les enseignants évoquent la possibilité d'occuper une des pièces de la mairie. Les élus argumentent en expliquant que chaque pièce de la mairie est utilisée et que pour des raisons de sécurité il est inenvisageable d'autoriser un accès permanent à la mairie.

La mairie indique que ses priorités pour 2019 se situent dans le domaine de l'accessibilité des locaux et que l'essentiel du budget des deux ou trois prochaines années y sera consacré.

M. ROLAND demande le remplacement de la douche du couloir des maternelles par un grand évier équipé d'un mitigeur qui permettrait le nettoyage du matériel scolaire. Cet aménagement permettrait de faciliter le travail des ATSEM qui ont fait part de leurs difficultés à plusieurs reprises. La mairie prend note de la demande.

Mme HERILLARD demande à la mairie s'il est envisagé de trouver des solutions pour améliorer le problème de chaleur excessive dans sa classe. Elle demande également à ce qu'un bloque porte soit installé pour la porte de secours. Les enseignants ainsi que M. ROLAND interviennent pour évoquer les problèmes à régler sur le nouveau bâtiment (baies vitrées favorisant une chaleur excessive, problèmes d'inondation lors de forts épisodes pluvieux). La mairie prend note des remarques et indique qu'un certain nombre de mesures ont déjà été mises en place pour régler les dysfonctionnements.

7- Formation incendie

Une demande de formation incendie a été formulée au profit de l'ensemble du personnel travaillant dans l'école mais également pour les agents municipaux.

Pour permettre de fixer un jour de formation la mairie demande à M. ROLAND que deux ou trois créneaux soient proposés. La formation est prévue pour environ 3 heures et se ferait de préférence un mercredi.

Une date est retenue pour cette formation : le mercredi 30 janvier 2019.

8- Informations diverses

Mme LANGONNE prend la parole en qualité de présidente de l'association des parents d'élèves et pose la question du lieu de déroulement de la kermesse en 2019. Il apparait que la mairie préfèrerait que l'événement se déroule au parc de la folie plutôt que dans l'enceinte de l'école. Mme LANGONNE demande à la mairie de se positionner clairement car un lieu différent de l'école engendrera des problèmes d'organisation. Mme LANGONNE demande l'avis consultatif du conseil d'école.

M. ROLAND indique que la position de l'école sur le sujet n'a pas changé et que l'enceinte de l'école reste le meilleur endroit pour le déroulement de la kermesse.

Les parents d'élèves sont majoritairement contre le projet de déroulement de la kermesse au parc de la folie pour des raisons de sécurité.

La mairie donnera sa position ultérieurement et ne préfère pas se prononcer compte tenu du départ du maire qui a quitté le conseil d'école pour raisons professionnelles.

M. ROLAND fait part du fait qu'aucune question n'est remontée de la part des parents.

M. ROLAND informe l'assemblée que des délégués de classe ont été élus dans chacune des classes d'élémentaire. Ils seront sollicités pour améliorer la cour de récréation. Les élèves ont par ailleurs déjà exprimé le souhait d'avoir des bancs dans la cour et que les bandes blanches servant aux jeux soient repeintes.

Un système de collier a été adopté pour réguler l'accès aux WC. Les enseignants trouvent que le système est efficace et qu'il donne satisfaction.

M. ROLAND termine la séance en rappelant quelques dates importantes du calendrier de l'année :

- Le marché de Noël se déroulera le 07 décembre ;

- Le spectacle de Noël aura lieu le 14 décembre ;

- La course du muscle se déroulera le 08 décembre dans le cadre du Téléthon ;

- Le prochain conseil d'école se tiendra le 01 mars ;

- Le carnaval aura lieu le 22 mars ;

- La journée USEP se déroulera le 03 mai ;

- La collecte de papier avec le SMIPE aura lieu du 09 au 23 mai ;

- La chorale est prévue le 24 mai ;

- Le troisième conseil d'école est prévu le 14 juin ;

- La fête de l'école est prévue le 29 juin.

M. ROLAND remercie M. BONNAUD pour le don de matériel informatique à l'école.

M. GAUTIER intervient en rappelant à tous ses prérogatives en tant que DDEN. Il est chargé de s'assurer du bon état des locaux, de la sécurité, du bon état du mobilier, du respect de l'hygiène ainsi que de l'assiduité scolaire.

M. PINARD propose que dans un cadre pédagogique, qu'un nom soit donné à l'école. L'assemblée pense que c'est une excellente idée. Cette dernière va être étudiée par M. ROLAND.

La séance est levée à 20h10 et suivie d'un verre de l'amitié offert par l'équipe enseignante.

Pour la Mairie :	Pour les parents d'élèves :	Pour l'école :
MAIRIE DE CLERE-LES-PINS (Indre-et-Loire)	Monsieur Julien Nilès	ECOLE PRIMAIRE 1, Rue des Pins 37340 CLERE-LES-PINS Tél : 02.47.24.23.13 Fax : 02.47.24.24.80 T. ROLAND